

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-144
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

Matière: FONCTION
PUBLIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
PERSONNEL TITULAIRE
ET STAGIAIRE

Séance du Conseil Municipal du lundi 3 juin 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

OBJET :
**RENOUVELLEMENT
DE LA
CONVENTION
REFERENT ALERTE
ETHIQUE ET
SIGNALEMENTS
DES ACTES DE
VIOLENCE,
DISCRIMINATION,
HARCELEMENT ET
AGISSEMENTS
SEXISTES
(AVDHAS) DANS LA
FONCTION
PUBLIQUE
PROPOSEE PAR LE
CDG 11**

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne GUILHEM,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Javier DE LA CASA,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Absents excusés : Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Christian WINTERHALTER.

Secrétaire : Audrey GAIANI

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 28 MAI
2024

AFFICHAGE EN DATE
DU : 28 MAI 2024

PUBLICATION DE LA PRESENTE
EN DATE
DU 07 JUIN 2024

Vu le code Général de la fonction Publique, articles L 133-1 à L 133-3 et L 135-1 à L 135-6,

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique, article 8,

Vu la loi n° 2019 - 828 du 6 Août 2019 de la transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par

les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique (AVDHAS),

Considérant par ailleurs que depuis le 1er mai 2020, toute collectivité ou établissement public doit mettre en œuvre un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes,

Considérant la convention d'adhésion au service Référent Alerte Ethique et Signalements signée le 21 mai 2021, qui prévoit la prise en charge par le CDG 11 de la mise en œuvre du recueil des saisines du référent alerte éthique et signalements,

La convention étant expirée, il est proposé de procéder à son premier renouvellement pour une durée d'1 an, renouvelable 2 fois, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à ces missions,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention Référent Alerte éthique et signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique (AVDHAS) proposée par le CDG11.

PRECISE que les dépenses prévues par la convention et ses éventuels avenants sont prévus au budget.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 03 juin 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **07 JUIN 2024**
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **06 JUIN 2024**
Par publication le : **07 JUIN 2024**
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le **07 JUIN 2024**

ID : 011-211100763-20240603-DB2024144-DE

